



**Intégration**  
L'usure guette les enseignants du primaire, selon le syndicat SSP.

# L'école inclusive épuise les profs

Le Syndicat SSP pointe la dégradation des conditions de travail en 1 à 8P et demande notamment que l'aide à l'intégration des élèves souffrant de troubles soit renforcée

Vincent Maendly

Le Syndicat suisse des services publics (SSP) monte au créneau pour défendre les 6500 profs de l'école primaire. Ils font partie des oubliés du débat politique qui se concentre depuis quatre ans sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Laquelle a essentiellement chamboulé le cycle secondaire, avec le passage de trois à deux voies. Or, avance le syndicat, un malaise est palpable dans les classes de 1 à 8P. Et d'adresser à la conseillère d'Etat Cesla Amarelle un diagnostic de la situation basé sur le récit de ses membres, assorti d'une liste de vingt-sept revendications très précises, regroupées en neuf chapitres.

«Depuis plusieurs années, la réalité du métier a évolué et les conditions de travail se sont dégradées dans les cycles primaires, lâche le président du SSP Vaud Julien Eggenberger, lui-même enseignant. Les retours du terrain sont unanimes. De plus en plus vite, ceux qui commencent le métier passent à temps partiel et de moins en moins veulent assurer une maîtrise de classe.» L'une des raisons importantes que soulève le SSP concerne la délicate question de l'intégration des élèves souffrant de troubles ou de handicaps. Ils ont des besoins particuliers et sont de moins en moins orientés dans des institutions parapubliques spécialisées. Le Canton de Vaud a rattrapé son retard dans le domaine de l'école inclusive, une philosophie qui n'est du reste pas critiquée en principe. Mais cette orientation a alourdi la baraque pour les instituteurs et institutrices, souvent seuls au front.

## Une gestion de classe compliquée

«Une fois qu'un problème est identifié vis-à-vis d'un élève, il n'est pas rare qu'il faille attendre un an voire plus avant d'obtenir une aide, témoigne Elise Glauser, enseignante de 1-2P sur la Riviera et membre de la direction du SSP Vaud. Pendant ce temps, il faut gérer une classe avec un enfant qui a un trouble aigu, c'est très compliqué.» Quand des professionnels entrent enfin en jeu (logopédistes, psychomotriciens, enseignants spécialisés, etc.) vient un autre casse-tête administratif. «L'Etat n'a pas anticipé l'énorme travail de coordinations entre les différents professionnels et les parents que doit assumer le maître de classe, reprend l'enseignante. On dit souvent que la pause de midi a disparu en primaire.»

Le SSP demande notamment qu'un dispositif de dépistage précoce des difficultés des élèves soit mis en place, que les délais pour faire un bilan et obtenir une aide de la part du Service de l'enseignement spécialisé (SESAP) soit grandement raccourci (*lire encadré*). Et qu'une campagne de recrutement et de promotion soit lancée pour la filière d'enseignement spécialisé: trop peu de personnes seraient formées pour répondre à la demande.

Syndicat minoritaire dans les cycles primaires - où les enseignants sont davantage à être affiliés à la Société pédagogique vaudoise (SPV) -, le SSP Vaud frappe un grand coup pour marquer le terrain. Le contexte n'est pas anodin: une nouvelle conseillère d'Etat a pris en main cet été le Département de la formation. Et elle a les

main dans le cambouis avec l'élaboration du Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée. Un véritable pensum où chaque secteur professionnel défend son pré carré.

Cesla Amarelle ne nie pas les difficultés que rencontrent les enseignants du primaire. «Il y a en effet une tension entre l'expression des besoins et l'attribution des moyens. Pour les prestations de pédagogie spécialisée, et encore plus particulièrement pour l'intervention des logopédistes, psychomotriciens ou psychologues, il est donc nécessaire d'évaluer les demandes en termes de gravité et d'urgence. Ce qui peut générer une attente.» La ministre rappelle néanmoins que l'Etat s'est doté de moyens importants pour relever le défi de l'école inclusive: «Ces dix dernières années, le Département a en-

gagé un nombre significatif d'enseignants spécialisés pour l'aide à l'intégration dans les établissements scolaires. Concernant la prise en charge des prestations de logopédie indépendante, le budget cantonal a augmenté de 60%», illustre-t-elle.

## «Des principes à rediscuter»

L'avenir devrait en outre s'éclaircir avec l'entrée en vigueur, en août prochain, de la loi sur la pédagogie spécialisée (*lire ci-contre*). Plus généralement, la conseillère d'Etat n'exclut pas de rediscuter certains principes pour simplifier et accélérer le dispositif. «Il y a une réflexion à mener avec l'ensemble des acteurs, car les enseignants doivent être soutenus dans leur implication en faveur de l'intégration à l'école. Il faut aussi éviter que l'institution spécialisée soit perçue

comme une sanction, alors que c'est un lieu très important pour que des élèves puissent se développer.» Cela dit, précise la socialiste, «le canton de Vaud est loin du tout intégratif. Le nombre d'élèves souffrant d'un trouble ou d'une déficience suivant le cursus dans une classe ordinaire est d'environ 1000, soit à peine plus de 1% des élèves de l'école obligatoire. Quelque 1500 autres sont en outre scolarisés ensemble dans des classes de développement et 1400 le sont dans des institutions de pédagogie spécialisées.

L'école inclusive n'explique pas seule l'usure que ressentent les profs, lit-on dans le rapport du SSP. «L'évolution du métier tient pour beaucoup à des facteurs extérieurs à l'école, d'ordres sociétaux. Cene sont plus les mêmes élèves, plus les mêmes parents qu'il y a trente ans», relève Julien Eggenberger. Même s'ils restent très minoritaires, de plus en plus d'enfants sans trouble particulier ont des problèmes de comportements à même de faire exploser la classe. La conseillère d'Etat a d'ailleurs annoncé cet été le lancement d'un projet-pilote socio-éducatif dans six établissements pour soulager le corps enseignant.

## Amélioration prévue pour la rentrée 2018

● Longtemps bloquée par un recours en justice, la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) devrait entrer en vigueur en août 2018. Elle devrait apporter un bout de réponse à l'usure des profs du primaire. Par exemple, l'intervention ordinaire des services PPLS (psychomotriciens, psychologues, logopédistes) sera accélérée et facilitée. De quoi donner un coup d'accélérateur au système. Le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) ne décidera des mesures à mettre en place que pour les cas les plus lourds. Des fonds seront aussi débloqués pour, notamment, développer les interventions précoces chez les 0-4 ans.

Dans les faits, tout n'est pas si simple, car le règlement

d'application de la LPS n'est pas encore sous toit. La phase de consultation s'est achevée et il faut maintenant revoir la copie. Depuis des mois, ce texte fait l'objet d'intenses négociations en coulisses entre l'Etat et les diverses corporations qui défendent leurs intérêts. Parmi eux, les logopédistes indépendants. L'Etat souhaite les faire entrer d'ici à dix ans dans le giron de l'école pour rejoindre leurs confrères des services PPLS, s'agissant de la prise en charge des enfants en âge scolaire.

De manière générale, le texte serait devenu incroyablement fouillis et impliquerait l'édiction d'une vingtaine de nouvelles directives. Ce chantier pourrait, s'il traîne encore, repousser l'entrée en vigueur de la LPS.

## Revendications

Le SSP formule des demandes précises. Notamment:

- Que les délais d'attente en vue d'un bilan de l'élève ne dépassent pas un mois, que le bilan ne prenne pas plus de six semaines à être réalisé, que la réponse du Service de l'enseignement spécialisé soit donnée dans les deux semaines et la mesure mise en place illico.
- Qu'un dossier informatisé des élèves et des mesures prévues l'accompagne tout au long de sa scolarité.
- Que le nombre minimal de tests en 5-6P soit diminué. Idem pour les Epreuves cantonales de références.
- Que les directives sur les effectifs des classes soit mieux respectées et que chaque dépassement soit justifié.
- Que la gestion des absences d'élèves soit informatisée.